



## La plate-forme d'information « Conciliation travail-famille : mesures cantonales et communales »

*Discours de Jean-Daniel Gerber, Secrétaire d'Etat à l'économie, SECO*

*Conférence de presse du 09.10.2009*

---

Mesdames, Messieurs,

Le SECO s'investit en faveur d'une économie dynamique et florissante et s'attache à renforcer la place économique suisse. Or si, ces derniers mois, ce sont surtout les mesures destinées à stabiliser la situation conjoncturelle à court terme qui ont capté l'attention, il est capital de ne pas perdre de vue la politique de croissance à long terme, celle qui vise à l'amélioration continue des conditions-cadre établies en faveur de l'économie suisse.

### **Concilier travail et famille, un facteur de croissance**

L'amélioration de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale est l'un des axes d'action principaux de cette politique. Il s'agit de développer l'accueil extra-familial des enfants, mais aussi de promouvoir des conditions de travail favorables à la famille. Les effets positifs sont multiples :

- L'*économie* peut compter sur une présence accrue des femmes sur le marché du travail, et l'énorme savoir-faire des nombreuses femmes dotées d'une bonne formation n'est pas gâché.
- Les *entreprises* disposent d'une main-d'œuvre plus motivée et plus productive. La diminution des absences et la rotation plus faible du personnel permettent de réduire les coûts, et les mesures favorables à la famille renforcent l'attrait des entreprises sur le marché du travail.
- Les *parents* ont besoin d'un équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans l'organisation de leur quotidien et la *société* est de plus en plus sensible aux enfants et à la famille.

## **L'initiative des entreprises est sollicitée**

Le développement d'une politique d'entreprise favorable à la famille dépend d'abord et surtout de l'initiative des entreprises elles-mêmes et de leurs chefs du personnel.

Mais le SECO est à leur côté par les informations qu'il dispense et par la sensibilisation qu'il exerce. En 2007, nous avons publié le *Manuel PME Travail et famille*, un instrument de travail axé sur la pratique et qui ne manque pas de bons exemples. Ce recueil de conseils fournit une aide ciblée aux entreprises qui souhaitent adopter des mesures favorables à la famille.

## **Plate-forme d'information « Conciliation travail-famille » – Rôle de pionnier des cantons et des communes**

Nous vous présentons aujourd'hui la plate-forme d'information « Conciliation travail-famille : mesures cantonales et communales » consacrée aux politiques cantonales et communales. Comme le prévoient leurs compétences en la matière, les cantons et les communes jouent un rôle plus modeste dans la promotion des politiques d'entreprise favorables à la famille que dans l'accueil extra-familial pour enfants. Ils peuvent cependant aussi largement contribuer à faire progresser les choses. L'action peut être déployée à deux égards :

- *Premièrement*, les cantons et les communes peuvent informer, sensibiliser et conseiller les milieux économiques et les entreprises de leur région au sujet des conditions de travail favorables à la famille. C'est aussi une façon d'améliorer l'attrait de l'économie régionale. La plate-forme montre que plusieurs cantons, épaulés généralement par des associations patronales, sont déjà actifs, en lançant des campagnes, en organisant des concours pour les entreprises, en fournissant des offres de conseil ou même en engageant un promoteur de la conciliation entre travail et famille.
- *Deuxièmement*, à titre d'employeurs, les cantons et les villes jouent souvent un rôle de pionnier. Ils peuvent donner le bon exemple aux milieux économiques et augmenter ainsi leur attrait en tant qu'employeurs face à la concurrence du secteur privé. La Confédération s'est déjà engagée avec succès sur cette voie ces dernières années en s'imposant comme un employeur favorable à la famille. La plate-forme fait état des mesures pouvant être proposées, par exemple l'horaire de travail flexible, le travail à temps partiel, le jobsharing, le congé maternité ou le congé paternité, ou encore le télétravail. Elle donne une vue d'ensemble pour les 26 cantons et chefs-lieux.

La Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique, l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers reconnaissent l'utilité de cette plate-forme et ont offert leur patronage, ce dont je suis très heureux.

J'appelle les cantons, les communes et les entreprises à faire usage de cette plate-forme et à comparer les solutions et instruments existants. C'est ainsi que nous pourrions faire progresser la conciliation du travail et de la famille, au bénéfice de la place économique suisse, de la société et des familles, mais aussi dans notre propre intérêt.